BORDEREAU DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Le Groupe ENSUP est habilité à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage, soit 13%. Cette année encore participez au développement de nos écoles en nous versant directement votre taxe d'apprentissage.

Comment effectuer votre versement auprès du Groupe ENSUP ?

Le versement peut se faire par virement ou chèque. Nous vous remercions de nous retourner ce bordereau accompagné de votre versement.

Montant alloué à l'ENSUP : …… **€**

- **Virement bancaire** ☐

IBAN : FR76 1751 5006 0008 0017 4673 365
BIC : CEPAFRPP751
Domiciliation : CE ILE DE FRANCE

Merci de nous renvoyer ce bordereau complété à :
partenariat@ensup.eu

- **Chèque bancaire à l'ordre de « Organisme de gestion CGSAT ENSUP »** ☐

ENSUP
1 Square Benjamin Franklin
78 180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Chèque N° : ……
Banque : ……

Vos informations

Entreprise
RAISON SOCIALE : ……
SIRET : ……
ADRESSE : ……
CODE POSTAL : ……
VILLE : ……

Contact Taxe d'apprentissage :
□ Madame □ Monsieur
NOM : …… PRENOM : ……
FONCTION : ……
TELEPHONE : ……
EMAIL : ……

Date : **Signature** :

Dès réception de votre règlement, nous vous adresserons un reçu libératoire par email dans les meilleurs délais. Nous vous remercions de votre précieux soutien à l'ENSUP.